

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 16 mai 2019

Membres présents : Mme Clara BERNARD-XÉMARD – Mme Marie-Emma BOURSIER – M. José CABAÇOS – M. Loïc DABIEL – Mme Marie-Blanche DEVAUX – M. Jean-Pascal DUMAS – M. Colin GUYON – Mme Mériem HAMLÀ – M. Patrick JACOB – M. Jean-Paul MARKUS – M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL – M. Terry OLSON – M. Olivier PLUEN – Mme Édith TINJUS

Membres avec procuration :

Mme Christine BLANCHARD-MASI donne procuration à Mme Anne-Marie DOURY DESTANG

M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Mme Fabienne JAULT donne procuration à M. Patrick JACOB

M. Stéphane MANSON donne procuration à M. Patrick JACOB

Mme Nathalie WOLFF donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : Mme Salomé CARRARETTO – M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN – Mme Julie LECHAT – Mme Sofia MAZAZI

Membres invités : Mme Pascale BERTONI – M. Jean-Baptiste DUCLERCQ – Mme Victoire LASBORDES de VIRVILLE – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Sophie PETITRENAUD – Mélanie RAVET

Membres invités excusés : M. Emmanuel BLANCHARD – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – Mme Véronique MOREAU – M. Christian MOUHANNA – M. Jean-Luc PENOT – M. Laurent WILLEMEZ

Le doyen ouvre la séance à 10h05.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 21 mars 2019

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur le dépôt définitif des dossiers d'accréditation de la licence droit, de la double licence et de la licence science politique

Le doyen informe le Conseil sur les dossiers d'accréditation de licences et de masters et rappelle qu'elle avait mandat pour rectifier marginalement les dossiers d'accréditation tels qu'ils avaient été votés la veille de leur dépôt sur la plate-forme ad hoc.

Monsieur Franck MONNIER, vice-doyen, rappelle le projet présenté pour l'HCERES, organisation des maquettes, apparition d'une nouvelle UE en lien avec l'IEP.

Nos matières sont réparties en 4 grandes familles de compétences, à lister : linguistiques, préprofessionnelles, fondamentales et d'approfondissement.

En lien avec l'IEP, nous ouvrons une option concours IEP en première année de licence. Elle permettra à des étudiants sélectionnés sur critères académiques et sociaux de bénéficier de modules de préparation aux concours des IEP. Cela concernera une dizaine d'étudiants au maximum. Le programme est proposé à Cergy et à l'UVSQ. La valorisation se fera par la prise en compte d'une note en lieu et place d'une matière d'option à 2 ECTS via un examen réalisé en ligne.

En ce qui concerne l'organisation des maquettes, un rééquilibrage des matières de droit et de science politique a été opéré au sein du GT licence. Les heures des matières fondamentales de droit passent de 30 à 33 heures (droit des obligations, droit pénal général, et droit administratif). Le TD de droit pénal général redevient obligatoire. Cette demande était portée par le département de droit privé. Ces heures supplémentaires sont la conséquence des modifications apportées à la licence de science politique dont les étudiants ne suivront plus certaines matières du tronc commun. En contrepartie, une nouvelle matière intitulée « Gouvernement comparé », sera proposée aux étudiants de la licence sur l'ensemble des deux semestres. La science politique aura ainsi 2 TD de science politique : Idées politiques en L1 et de relations internationales en L2. Cela tend au renforcement de la licence de Science politique.

Par ailleurs, Monsieur Franck MONNIER fait un retour sur l'évaluation des dossiers par L'HCERES les dossiers ont diminué en volume, les experts ont réagi aux propositions. Il en ressort six points forts et cinq points d'attention sur lesquels notre vigilance est appelée. Madame le doyen replace dans son contexte le rôle du HCERES qui rend un rapport d'évaluation et d'expertise, notamment pour les membres extérieurs du Conseil.

Pour les licences :

Points forts :

- Excellent ancrage des formations d'un point de vue national et régional ;
- Excellents rapports avec nos partenaires institutionnels ;
- Très bonne articulation avec la recherche (organisation de colloques, conférences) ;
- Internationalisation de la licence, parcours international, double licence droit anglais, bon volume horaire de cours en anglais et de cours d'anglais. Départ d'étudiants à l'étranger ;
- Bonne progressivité des enseignements, options nombreuses qui permettent à chaque étudiant de personnaliser son parcours ;
- Préprofessionnalisation avec des options, type « Vie associative » et « Projet personnel étudiant » et enfin deux parcours professionnalisants en L3 ;
- Parcours de remédiation : oui si.

Points d'attention :

- Place à renforcer des innovations pédagogiques, moyens techniques manquants ;
- L'organisation et la place du conseil de perfectionnement : 2 réunions annuelles ;
- Absence de progressivité de la licence de science politique, pas assez de matières juridiques en L3 ou bien pas assez de matières politistes en L1 / L2 ;
- Absence de certains chiffres ;
- Critique forte sur le collège de droit, le projet du collège de droit est pertinent, mais n'est pas proposé à tous les étudiants.

La procédure veut que la composante réponde et cela est mis en ligne sur le site de l'HCERES à la suite de son rapport d'évaluation.

Retours sur les masters :

- Master Droit immobilier public : très bons retours.
- Mention Droit : incompréhensions notamment relatives à son articulation avec l'IEJ et avec l'IEP, auxquelles il a été répondu.

Point sur Parcours sup

Monsieur Franck MONNIER, vice-doyen, fait un point : il s'agit de la deuxième année de recrutement en L1. Plus de dossiers à traiter mais aussi plus de collègues impliqués (250 à 300 dossiers/enseignant). Il souligne une bonne compréhension des critères d'évaluation. Tout a bien fonctionné. Pour l'heure, la plate-forme a été ouverte le 15 mai :

- Pour le parcours droit : 77 oui définitifs / 197 ont été refusés
- Pour la double licence : 5 étudiants ont validé / 8 ont refusé
- Pour le parcours droit international : 8 étudiants ont accepté / 27 ont refusé
- Pour la licence science politique : 10 étudiants ont accepté / 28 ont refusé.

10 % d'étudiants hors académie et étudiants boursiers interclassés par le ministère.

En dessous de 11,5/20, classement en « oui si », le tout modulé et faussé par la fiche avenir sur-notée qui ne peut être retirée du calcul.

Cette année, la remédiation a concerné 150 étudiants.

3- Vote sur le dossier d'accréditation de la mention droit

Vote : à l'unanimité

4- Vote sur la sélection des étudiants en M1

Madame le doyen rappelle le contexte actuel concernant la sélection en master. Au niveau du M1, correspond au LMD. Le Droit est encore sous régime dérogatoire car les différents concours menant aux carrières judiciaires et juridiques nécessitent au moins un M1 pour postuler. Chaque faculté devait demander la poursuite de cette dérogation et faire inscrire ses formations sur une liste ministérielle.

Le tournant de la sélection en M1 a été pris par de nombreuses universités en France. Dans ce cadre, une réunion a été organisée et la communauté s'est mis d'accord sur le principe du passage à la sélection en M1. Cela dépendait aussi de la position des

partenaires dans Paris Saclay car la majorité de nos masters fait partie de l'université Paris Saclay. A Evry et Paris-sud, la décision du passage à la sélection en M1 a également été prise. Les étudiants auront le droit à la poursuite d'études entre le master 1 et le master 2, c'est inscrit dans la loi. Le Doyen donne l'exemple de la mention Affaires, chaque université a un master 1, et cela débouche sur l'offre de parcours de masters 2 à Paris sud, Evry ou UVSQ.

Cela donne la possibilité de candidater à tous les parcours de la mention en M2. Les conseils de perfectionnement devront mettre en place les modalités de sélection des M2. Les maquettes de M1 vont être impactées, les directeurs de M2 demanderont des prérequis pour postuler dans le master 2.

Les prérequis auront des résonnances sur les maquettes de M1 et les modalités de sélection peuvent aussi concerner d'autres critères comme les notes obtenues au cours du M1. Cela suppose une campagne d'information à destination de tous les étudiants de Licence et particulièrement des étudiants de L2 de cette année, qui entrent en L3 l'an prochain et qui seront sélectionnés en M1. Des réunions d'information seront organisées pour les étudiants sur la sélection. Mais aussi des réunions d'information sur des matières qui n'apparaissent pas suffisamment tôt dans le cursus et qui sont exigées au niveau du master 2. Des journées peuvent être mises en place pour présenter les matières et les domaines.

Le doyen donne la parole aux membres du conseil sur cette question

Question : « Comment fixe-t-on les capacités d'accueil du M1 » ? En fonction des capacités d'accueil en M2 ? L'idée est de garder un volant d'accueil pour les candidatures extérieures.

A l'égard du rectorat, on ne peut pas faire passer une capacité d'accueil du M1 sous le seuil de celui de la licence.

Question : « La poursuite d'étude est-elle absolue dans les textes ? » : oui si les étudiants ont validé leur M1

Vote : à l'unanimité

5- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 1 Droit

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 1 Droit administratif parcours Droit immobilier public en apprentissage

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 1 Science politique

Vote : à l'unanimité

8- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 1 Science politique parcours Politiques de communication – action publique en apprentissage

Vote : à l'unanimité

9- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 1 Science politique parcours Politiques de communication – développement des organisations en apprentissage

Vote : à l'unanimité

10- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Droit parcours Carrières judiciaires

Madame Clara XÉMARD prend la parole pour expliciter quelques changements. Les matières fondamentales sont mutualisées, le e-learning renforcé et est introduit en deuxième année de master ainsi que la pédagogie inversée. L'investissement dans d'autres activités extra-juridiques est encouragé.

Vote : à l'unanimité

11- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Droit parcours Carrières publiques

Vote : à l'unanimité

12- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Droit administratif parcours Droit immobilier public en apprentissage

Vote : à l'unanimité

13- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Science politique parcours Politiques de communication – action publique en apprentissage

Vote : à l'unanimité

14- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Science politique parcours Politiques de communication – développement des organisations en apprentissage

Vote : à l'unanimité

15- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Science politique parcours Métiers du politique et gouvernance territoriale

Vote : à l'unanimité

16- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 Science politique parcours politiques de prévention et sécurité

Vote : à l'unanimité

17- Vote sur les MCC 2019-2020 du Master 2 mention droit public parcours Gouvernance mutualiste

Vote : à l'unanimité

18- Information sur les mentions Saclay

Lors du dernier conseil de School qui s'est tenu le 10 mai, le vote sur la reconduction de la structure des mentions a eu lieu ; seul changement de structure la fusion des mentions propriété intellectuelle et droit du numérique qui devient la mention « propriété intellectuelle et droit du numérique. »

Le master Droit immobilier public en apprentissage s'intégrera dès l'entrée en vigueur du contrat à la mention Droit public et ce, tout en restant mono opérée. Elle garde sa spécificité en apprentissage.

Il reste encore beaucoup de questions sur les formations en apprentissage au sein de l'université Paris Saclay, notamment sur les dossiers d'inscription de recrutement des étudiants.

Idem pour le master 2 gouvernance mutualiste qui intégrera la mention Droit public et qui lui est en formation continue avec des modalités de recrutement spécifiques.

Question du multi rattachement aux mentions Saclay. Au regard de la sélection en M1 les directeurs de parcours doivent choisir une mention de rattachement.

Le master 1 droit européen et international comprend deux parcours de M1 droit public et droit des affaires.

C'est le début de la campagne des candidatures pour nos masters 2 Saclay. La plate-forme est ouverte pour la plupart d'entre eux. Le délai de deux mois entraînant silence vaut acceptation impose de réaliser un traitement des candidatures au fur et à mesure.

Vote : à l'unanimité

VOLET RESSOURCES HUMAINES

19- Information sur le remplacement du poste vacant de responsable logistique et sécurité

Le doyen rappelle le contexte de ce recrutement. Monsieur Paul BRÉANT est arrivé le 13 mai 2019 en remplacement de Monsieur Sébastien ZERMANO parti depuis le mois d'octobre 2018.

20- Information sur le remplacement du poste vacant de la gestionnaire de scolarité en master 2

Le doyen remercie les collègues BIATSS qui assurent le remplacement de Madame Chantal BIONNE en attendant que le recrutement se fasse.

Pour les enseignants-chercheurs :

Le doyen informe le Conseil sur le départ de Monsieur Vincent MALASSIGNÉ ainsi que Monsieur Maximin de FONTMICHEL qui est recruté en tant que PR au 46.1 à l'Université de Bretagne occidentale. Elle annonce le recrutement de Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF, en tant que professeur en droit public. Il a été auparavant ATER et MCF à la Faculté.

Les réunions concernant les recrutements des enseignants chercheurs auront de nouveau lieu cette année, nous en reparlerons au prochain conseil.

VOLET INSTITUTIONNEL

21- Information sur l'université Paris-Saclay

Pas de nouvelle information. Le doyen donne la parole à Monsieur Jean-Paul MARKUS qui précise que des informations sont attendues.

QUESTIONS DIVERSES

22- Information sur les améliorations fonctionnelles apportées dans le bâtiment

Monsieur José CABACOS informe le Conseil des améliorations apportées au bâtiment :

- Le nettoyage des vitres extérieures ;
- Le changement de la porte de l'amphi 5 ;
- Installation d'un vidéophone dans le parking souterrain ;
- Passage des amphithéâtres à l'éclairage LED cet été ;

Par ailleurs, le chauffage a été remis en fonctionnement en raison des mauvaises conditions climatiques.

Question sur le WIFI filaire dans les amphithéâtres : la question devrait être évoquée prochainement avec le directeur du service informatique.

23- Information sur le projet avec la faculté de médecine de la reconstitution des travaux parlementaires de la loi Simone Veil

Le projet est piloté par Madame Nathalie WOLFF et Monsieur Olivier PLUEN qui sont remerciés par le doyen pour ces projets très enthousiasmants.

Le projet doit être finalisé fin juin. La reconstitution aura lieu à l'Assemblée nationale. Participation de 50 étudiants de médecine et de droit. C'est un travail d'écriture et de réécriture. Madame Marisol TOURAINE ainsi qu'un médecin gynécologue seront présents. Les fils de Simone Veil assisteront aux débats qui suivront et qui se tiendront dans la salle réservée au groupe parlementaire majoritaire à l'assemblée.

Monsieur Terry OLSON, président de la Cour administrative d'appel de Versailles informe que Madame JOLY-COZ, présidente du TGI de Pontoise, serait peut-être intéressée par cet événement car très présente sur les thématiques des violences faites aux femmes, le TGI est pilote sur ce sujet.

24- Information sur la Nuit du droit

Pas d'information du Conseil constitutionnel, 2019 sera l'occasion de fêter les 230 ans du texte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans la salle du Jeu de Paume à Versailles. Un colloque sur la déclaration se déroulera également pendant la journée, Dalloz publiera les actes du colloque dès le début de l'année 2020. Sur la « Nuit du Droit » en tant que telle une reconstitution des débats est envisagée.

Le Président Terry OLSON prend la parole et indique qu'il s'agit de pérenniser cet événement dans la durée. Le principe de la Nuit du droit est quasiment accepté. Il s'interroge sur le contenu et la forme.

Du point de vue du contenu, nous avons une large latitude.

Le Président OLSON remarque que, par rapport à l'année dernière, nous traiterons de quelque chose de très proche dans un même lieu.

C'est vraiment un projet qui tient à cœur aux collègues et dont l'organisation n'avait pas été possible l'an passé.

Est-il intéressant pour le public ? Le défi est peut-être de faire venir un public externe, le traitement doit pouvoir trouver un biais, pour les années suivantes il faudra peut-être se renouveler.

Madame Pascale BERTONI intervient précisant que le VIP soutient l'organisation du colloque sur la déclaration.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Clara XÉMARD pose la question de la délocalisation du Master 2 Carrières publiques à l'IEP.

Question sur le nombre d'étudiants en TD de Madame Clara XÉMARD. Le doyen répond qu'elle est consciente de cette difficulté récurrente mais que les heures maquettes n'augmenteront pas et que l'on ne peut pas proposer de baisse de capacité d'accueil au rectorat.

Monsieur Franck MONNIER, vice-doyen évoque les corrections des PPE car tous les collègues n'y participent pas. Il paraît indispensable d'augmenter le nombre de correcteurs. Normalement, tous les directeurs de départements ont dû solliciter leurs collègues. Principe de répartition équitable des PPE. La question sera discutée en Bureau de Faculté avec les directeurs de départements. L'idéal, selon Madame Mériem HAMLÀ, serait que les corrections soient faites avant les partiels.

L'ordre du jour étant épuisé, le doyen lève la séance à 12h15.